

Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
Du mardi 26 juin 2018

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT
Secrétaire de séance : M. GAVOILLE
Membres excusés : Mmes GOBETTI, PATTON, MILLERAND
M. NIEPCERON
Membres présents : Mmes TARBY, PETREMENT, BERGIER, AGAZZI, DUMONT, ANGOT, MERCIER
MOURANT, VEUVE, ROBERT, ALFONSO-BINDA
M. GAVOILLE, DEMORTIER, NOLY, MARTIN, CHEVIRON, COURROYE, LAFLEUR,
LUCEA
Membres absents : Mmes CHAMPY, BERNARDIN, ZEMMOU, DANROSEY, AKYUZ
M.BENCHAGRA, BREMER

Nombre de membres présents au début du conseil : 19 Quorum : 16

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Nature des questions traitées	Décisions (D) Motions (M) Vœux (V)	Nombre de pages	Réservé au Rectorat
<ul style="list-style-type: none">• PV CA du 29/03/18• Bilans 2017-2018• DGH• BTS et assistante de langue• Projets pédagogiques• Travaux en cours• Prélèvements sur fonds disponibles• Admissions en non valeur• Ventilation des crédits• Participation des familles pour les tenues• Dispositif EVEIL• Questions diverses	D D D D D D D D		
Total des pages		5	

A Vesoul, le 12 juillet 2018

La Présidente,

V.MAGNIN-FEYSOT



Le Secrétaire,

F.GAVOILLE

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
du mardi 26 juin 2018
N° de la séance : 2018-2**

Mme Magnin-Feysot accueille et remercie les membres présents et cite les personnes excusées, rappelle l'ordre du jour. Le secrétariat de séance est assuré par M. Gavaille Gestionnaire.

1 : Approbation du PV du 29 mars

Aucune remarque n'est faite. *Adopté à l'unanimité*

2 : Bilan de l'année 2017/2018

Mme Magnin-Feysot remet à chaque membre du CA un « Bilan d'activités » qui récapitule les actions menées au lycée. Elle remercie Mme Dupré qui a collecté et organisé le classement des différentes fiches auprès de ses collègues, les enseignants pour la qualité des actions menées, Mme Perrot et les AED pour le travail de reproduction. Les actions ont été classées selon les quatre parcours : parcours d'éducation artistique et culturelle, citoyen, santé et avenir.

Le lycée a mis en place des référents dans différents domaines (tutorat, égalité fille/garçon, environnement...) qui se sont réunis la semaine dernière pour organiser leurs missions l'année scolaire prochaine.

Les membres du CA trouveront également dans ce dossier le bilan de Mme Ndoye (infirmière) et de la vie scolaire.

Les enseignants se réuniront du 2 au 6 juillet en groupes de concertation afin de faire un bilan de l'année et travailler sur l'année scolaire prochaine.

Mme Magnin-Feysot salue nos futurs retraités qui ont beaucoup œuvré pour le lycée : Mme Ndoye (infirmière), Mr Berthet (CPE) et Mr Grapinet (agent).

3 : DGH

La DGH n'a pas été mise au vote avant ce mois de juin car de nombreuses incertitudes demeuraient. 973.5 heures ont été allouées à l'établissement et sont toutes utilisées.

Le problème est que notre répartition utilise trop d'heures supplémentaires et pas suffisamment d'heures poste. Pour endiguer ce problème, nous pourrions accueillir 1 personnel stagiaire en commerce/vente (en fonction des résultats de concours) pour absorber les heures supplémentaires de la matière (20 heures).

En français, nous pourrions également accueillir un personnel stagiaire.

Mme Magnin-Feysot explique les différents postes de la DGH, ce que sont : un "BMP", une HSA, une HSE afin que l'ensemble des membres puissent comprendre la répartition. Elle informe les membres du CA de la demande de Mme l'inspectrice de SBSSA pour obtenir 3h d'aide à la DDF. Nous attendons la réponse.

La répartition proposée est mise au vote : adoptée à l'unanimité.

Point 4 : poste BTS par apprentissage – assistante de langue

Les missions de DDF ont changé et deviennent de plus en plus des missions de conseil auprès du chef d'établissement. Mme Petrement n'a plus suffisamment de temps pour mener à bien ses missions. Le lycée a donc demandé l'autorisation au rectorat de recruter un alternant en BTS. La demande a été acceptée, le recrutement doit débuter.

Le recrutement du BTS par apprentissage est validé à l'unanimité.

Mme Magnin-Feysot informe également les membres du CA de l'affectation au lycée d'une assistante de langue. Elle partagera son temps entre notre lycée (8h) et le collège Jacques Brel (4h).

Nous proposons de lui louer une chambre dans notre établissement avec un tarif préférentiel de 50 euros mensuels.

Demande d'un vote pour l'accueil d'une assistante de langue : validé à l'unanimité

Création d'un tarif spécial de 50 euros pour le logement de l'assistante de langue : validé à l'unanimité.

5 : Projets pédagogiques

A la prochaine rentrée scolaire, 2 demi-sections seront fermées dans notre établissement en seconde CSR et seconde GA. Ces réductions risquent de fragiliser les postes de commercialisation et services en restaurant et d'éco-gestion. Il nous faut donc penser à diversifier nos formations et à conforter nos postes d'enseignants.

A la lecture de la carte des formations proposées par le rectorat et le conseil régional, deux formations correspondent aux compétences de l'établissement et rentrent dans nos formations :

- mention complémentaire animation et gestion de projets sportifs : les candidats auront à la fois un profil de gestion administratif et sportif

La mention complémentaire est un diplôme de niveau 4. Le lycée propose de mettre en place cette formation en mixité de public : 8 scolaires et 4 apprentis.

Les collègues ont travaillé le dossier et l'ont fait remonter au rectorat (phase 1)

2 autres établissements sur l'académie demandent l'ouverture de cette mention : LP Tristan Bernard à Besançon et LP Toussaint Louverture à Pontarlier.

Les membres du bassin de la Haute-Saône ont mis avec un avis favorable à la demande d'ouverture du lycée pontarlier.

Nous attendons courant juillet la validation de la phase 1 avant de passer à la phase 2.

Mme Dumont demande s'il serait envisageable d'ouvrir une mention complémentaire en hôtellerie (œnologie, barman...). Cette idée est intéressante mais ces possibilités ne sont pas proposées à la carte des formations pour la rentrée 2019.

- CAP crémier-fromager (on n'est pas dans la fabrication du fromage mais dans la vente de produits)

Seulement 5 existent sur la France entière.

Ce CAP se prépare en 2 ans et est accessible après la 3ème.

Pour travailler ce projet, le lycée a pris l'attache de monsieur Rochard, responsable du CNIEL et de monsieur Maret, président des fromagers de France. La formule proposée est la voie scolaire en 1ère année et par alternance en 2ème année. La classe de terminale CAP pourrait être ouverte à des élèves titulaires de bac pro CSR qui souhaitent obtenir une compétence supplémentaire.

Mme Agazzi pose la question de savoir si des cours d'enseignement général seront dispensés dans ces formations. La réponse est "oui" pour le CAP mais "non" pour la mention complémentaire qui est essentiellement professionnalisante.

Mr Demortier fait part de sa réticence concernant la mixité de publics pour des élèves non encore diplômés de l'Education nationale.

Les enseignants présents abordent la question de savoir si des jeunes issus de première, en difficulté, pourraient intégrer la classe de terminale CAP afin de leur permettre d'obtenir une qualification professionnelle.

Mise au vote de la demande de l'ouverture de la mention complémentaire : accepté à l'unanimité

Mise au vote de la demande de l'ouverture du CAP crémier/fromager au format suivant : classe de 2de sous statut scolaire. Les jeunes étant inscrits en 2de poursuivront en voie scolaire. La terminale par alternance sera proposée aux élèves arrivant par passerelle ou après une terminal : 1 contre - 18 pour

6 : Point sur les travaux en cours

M. Gavaille Adjoint-Gestionnaire fait un point sur les différents travaux en cours :

Les travaux à l'externat ont commencé le 25/06 : dépose des cloisons existantes et reconstruction.

C'est un travail important car tous les ordinateurs des salles doivent être débranchés, stockés, protégés et réinstallés à la rentrée. Une aide sera sollicitée à la région pour obtenir un ou plusieurs AMIR (agent de maintenance informatique) afin de remettre en fonctionnement l'ensemble du parc informatique.

M. Lavaux, (AMIR) ne sera pas présent au lycée en septembre car mobilisé au LP Luxembourg.

Les entreprises s'engagent à tenir les délais.

Les appartements : des travaux de rénovation seront effectués dans 2 appartements pour un budget de 9 416€.

Les chambres d'hôte : le lycée dispose de 3 chambres. Afin de répondre au nouveau référentiel du CAP, nous devons engager des travaux qui sont assurés par l'équipe mobile du lycée lumière de Luxeuil-les-bains et changer le mobilier.

Bureau du proviseur-adjoint et de son secrétariat : les bureaux actuels sont inondés régulièrement suite aux malfaçons des douches de l'internat (qui doivent être refaites sur cette partie). Il est donc nécessaire de déplacer les bureaux. De plus, les futurs travaux du VDI devraient occuper l'actuel secrétariat du proviseur-adjoint. La salle 56 est transformée en salle de cours et la salle 55 accueillera les nouveaux bureaux.

Budget : 32601.00 €

Pôle hôtelier : information concernant les travaux CTA-Pôle hôtelier.

Lors du CA du mois de septembre, M. Niepceron a été interpellé au sujet des CTA (ventilation ne démarre pas ou s'arrête entraînant des malaises chez les élèves en raison de la chaleur suffocante). Ce dernier nous avait informés que des travaux étaient prévus cet été. Lors d'une réunion récente avec les personnels de la Région, nous avons été informés que ces travaux ne seraient pas effectués comme prévus ou différés.

Les représentants des personnels enseignants et de service informent le CA que si les travaux ne sont pas effectués avant la rentrée, ils exerceront leur droit de retrait.

Les représentants des parents d'élèves informent qu'ils s'associeront à ce mouvement en retirant leurs enfants des cours.

7 : Questions financières

- Prélèvements sur fonds disponibles :

Présentation et explications par M.Gavaille Adjoint-gestionnaire de la DBM 15 pour un prélèvement sur les fonds disponibles du lycée pour un montant de 33 300.00€ (annexe 1)

Adopté à l'unanimité

- Admission en non valeur : les non valeurs sont des créances qu'on ne peut pas recouvrer malgré les différentes démarches entreprises. Certaines datent de 2012, 2013 et 2014. L'admission en non valeur est de 1323.35 €. (annexe 2)

Adopté à l'unanimité

- Hébergement d'un (e) Assistant(e) de langues étrangère :

Il est demandé aux membres du CA la création d'un tarif forfaitaire d'occupation mensuel de la chambre d'hôte pour un (e) assistant(e) de langues à compter du 1^{er} septembre suite à l'annonce de la nomination (8h à Pontarcher 4h au Clg BREL). Il est proposé de fixer le montant à 50.00€.

Adopté à l'unanimité

- Ventilation des crédits d'Etat – programme 0230 :

Les crédits pédagogiques globalisés et fonds sociaux (programme 0230) de 6 374.00€ sont ventilés comme suit après accord du Conseil d'administration :

2 780.00€ affectés pour les crédits pédagogiques action culturelle, projets...

3594.00€ affectés aux fonds sociaux Etat.

- Ventilation des crédits Etat programme 0141 (subvention de 11345.00€) :

Il est demandé au CA de répartir les crédits comme suit :

1 679.04€ affectés aux droits de reprographie

9 665.96€ pour les remboursements des frais de stages en entreprises

Adopté à l'unanimité.

- Participation des familles pour les tenues professionnelles (annexe 3):

La subvention de la Région a considérablement diminué cette année. Pour réduire le coût, nous avons fait le choix de réduire le trousseau (exemple : un chemisier au lieu de 2, une veste de cuisine au lieu de 2...). Le lycée prendra à sa charge l'achat et l'entretien des tabliers et des torchons afin de réduire la participation des familles. Au moment des inscriptions, les élèves recevront un bon pour se rendre chez le fournisseur d'habillement.

M. Gavaille précise que toutes les familles qui rencontreront des difficultés financières seront bien sûr aidées par le fonds social. Le fonds social alloué cette année par la région Bourgogne Franche-Comté permettra d'aider les familles en difficulté.

Les représentants des personnels s'étonnent de cette baisse de subvention substantielle qui sera une charge financière supplémentaire pour les familles. Cela va à l'encontre de la gratuité de l'enseignement. De plus, les recommandations des services d'hygiène sont de commencer la journée de travail avec une tenue propre. Comment feront les élèves internes?

Vote de la participation par famille à 55 euros : 3 contre, 6 abstention, 10 pour

- Point sur le dispositif EVEIL

La subvention de la Région cette année a été de 4275 € ce qui a permis de participer au financement de 6 projets. Voir le document joint pour la répartition. (annexe 4)

Les représentants des personnels soulignent que cette subvention à, elle aussi, beaucoup diminué cette année.

8 : Questions diverses

- Journée de solidarité 2019 : le bilan de cette année est positif avec un positionnement sur un samedi matin (organisation des portes ouvertes). Pour l'année scolaire à venir, la date du samedi 9 mars 2019 est retenue.

- Calendrier des PFMP 2018/2019 (annexe 5) : Une modification est apportée sur la répartition des stages pour les 2BPR. Les classes auront 2 périodes de stage de 3 semaines (mars et juin) au lieu de 6 semaines en fin d'année. Cela permettra aux élèves de se confronter plus rapidement au milieu professionnel, ce qui est une demande importante de leur part. Les 1BPR iront en stage du 10/06 au 5/07 et seront placés dans des établissements situés à au moins 100 km. Cette période n'est pas certificative et les visites pourront donc être assurées par des enseignants d'enseignement général.

Les élèves de cuisine et de restaurant seront également impliqués dans l'organisation de l'AFLYTH (Association française des lycées hôteliers et de tourisme) du 25 au 29 mars 2019.

- Organisation de la rentrée (annexe 6):

Nous privilégions cette année un accueil des élèves de seconde sur 2 jours et demi. L'organisation de ces temps sera travaillée avec l'ensemble des collègues durant la semaine de concertation du 2 au 6 juillet.

- Règlement intérieur (annexe 7) : Mme Tarby présente les modifications apportées.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses des personnels :

- *"Faut-il maintenir l'obligation de la tenue professionnelle du jeudi, trop peu respectée sur la durée, mais plutôt : serait-il envisageable de faire noter dans le règlement intérieur la nécessité de porter une tenue adaptée à l'établissement en précisant l'interdiction du short court, des débardeurs très peu couvrants pour les demoiselles? Certains collègues s'interrogent sur l'utilité des notes de posture pro? Faut-il les garder?"*

Un temps de concertation est prévu dans la semaine du 2 au 6 juillet afin de terminer en équipe le contenu de la "note de posture professionnelle".

- *Quels sont les textes officiels concernant les absences des élèves aux CCF sans certificat médical? Avons-nous l'obligation de les convoquer à nouveau?*

Dans Eduscol, un texte précise les modalités selon les cas; voir document cité: EDUSCOL> scolarité et parcours de l'élève> diplômes>diplômes professionnels>contrôle en cours de formation

- *Ne serait-il pas judicieux de réorganiser les plages horaires des révisions les jours qui précèdent les épreuves de bac? Certains élèves ne viennent pas en cours à cette période, alors pour les révisions, c'est encore plus flou.*

Certains élèves ont été très absents avant les révisions et ont participé aux révisions. Les révisions ne compensent pas les absences en classe!

Il est donc important que l'ensemble des personnels réfléchisse à une réelle prise en charge de l'absentéisme.

- *"Certains collègues souhaiteraient plus de transparence quant au rôle de Mme Dupré et du CDI vis-à-vis de la "surveillance" des élèves qui viennent travailler "en autonomie"? (soit spontanément, soit suite à la demande d'un enseignant).*

La volonté de tous est de faire en sorte que nos élèves utilisent et fréquentent davantage le CDI.

- *"Comment mieux "utiliser" le surveillant qui reste à la loge et/ou à l'ouverture de la porte? entrées et sorties des élèves à toute heure de la journée repenser? "*

Mme Magnin-Feysot explique le contexte dans lequel il a été décidé d'assurer une surveillance permanente à la grille : plan vigipirate, incidents graves en début d'année aux abords du lycée qui ont entraîné la rédaction d'articles 40.

En début d'année scolaire, l'organisation avait été mise en place : fermeture du portail pendant les heures de cours et ouverture lors des interours. Les différents événements extérieurs nous ont amenés à laisser accessible l'établissement aux élèves à tout moment afin qu'ils puissent venir se mettre en sécurité à l'intérieur du lycée, si besoin.

Mme Magnin-Feysot informe les membres du CA que les personnels de direction du lycée participent au groupe de lutte et de traitement de la délinquance mis en place conjointement par Mr le Maire de Vesoul et le Procureur de la République. Elles y ont fait remonter les problèmes rencontrés aux abords du lycée et des actions ont été entreprises : élagage des arbres de la place Jacques Brel, passage régulier des forces de police avec contrôles (identité et détention), mise en place prochaine d'une caméra place Jacques Brel (a été votée récemment, mise en place avant la fin de l'année).

Le lycée a mis à jour son diagnostic de sécurité avec la collaboration de M.Migneret de la police nationale. Nous demandons pour l'année prochaine la mise en place d'un audit de sécurité pour obtenir un bilan précis et des préconisations.

Les parents d'élèves font part de leur inquiétude quant aux différents incidents graves qui ont pu avoir lieu aux abords du lycée en début d'année scolaire. Depuis, le quartier nettement pacifié.

Ils soumettent l'idée de questionner les élèves sur les endroits où ils se sentent le moins en sécurité. Cette proposition est retenue et nous soumettrons cette idée au CVL.

- *"La possibilité d'utiliser ou non "l'Espace Villon" l'année prochaine" (cf courrier à la ville de Vesoul)*

Réponse de M. Le Maire : les travaux seront achevés à la rentrée de septembre.

Réponse de M. Frelin (coordinateur "Lycéens au Cinéma" au niveau de la Région) : Le problème se pose au niveau même de l'espace Villon où il manque un projectionniste.

- *"Le passage en trimestre pour l'ensemble des classes"*

Cette question sera traitée lors de la semaine de concertation

- *"L'état des besoins rencontrés en terme de postes et de BMP"*

Mme Magnin-Feysot reprend les éléments donnés en début de séance lors de la présentation de la DGH.

- *Point abordé par M. le Gestionnaire : mise en vente des vestiaires inutilisés :*

10 euros le bloc de 4

15 euros le bloc de 6

Mme Bergier dit que ces vestiaires seraient utiles en ASSP. La priorité sera donc donnée aux besoins du lycée et le reste pourra être vendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h